



## Assemblée générale

Distr. générale  
24 juillet 2001

Original: français

---

### Cinquante-sixième session

Points 131 a) et b) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Questions relatives aux droits de l'homme : Application des instruments relatifs aux droits de l'homme

Questions relatives aux droits de l'homme, y compris  
les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif  
des droits de l'homme et des libertés fondamentales

### **Lettre datée du 23 juillet 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration publiée le 17 juillet 2001 par la présidence, au nom de l'Union européenne, sur la déclaration du Président Poutine soutenant l'abolition de la peine de mort en Fédération de Russie (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent de la Belgique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Jean **De Ruyt**

---

\* A/56/150.

**Annexe à la lettre datée du 23 juillet 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration publiée le 17 juillet 2001 par la présidence, au nom de l'Union européenne, sur la déclaration du Président Poutine soutenant l'abolition de la peine de mort en Fédération de Russie**

L'Union européenne se félicite des propos tenus, le 9 juillet dernier, par le Président Poutine contre le rétablissement de la peine de mort en Fédération de Russie.

L'Union européenne appelle la Fédération de Russie à abolir la peine de mort de facto et *de jure*, et à ratifier, aussitôt que possible, le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte sur les droits civils et politiques des Nations Unies, ainsi que le Protocole No 6 à la Convention européenne des droits de l'homme.

L'Union européenne rappelle qu'elle est opposée à la peine de mort et qu'elle considère que l'abolition de celle-ci contribue au renforcement de la dignité humaine, ainsi qu'au développement progressif des droits de l'homme.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre et Malte, pays également associés, ainsi que les pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

---